

Fiche d'identité

Nom vernaculaire: Azuré du serpolet

Nom scientifique: *Maculinea arion*

Embranchement: Arthropodes

Classe: Insectes

Ordre: Lépidoptères



Les sentinelles du climat

Critères de détermination



Deux rangées de points près de la marge.



Ailes bleues avec des points noirs sur l'aile antérieure et une bordure grise

Histoire de l'Azuré du Serpolet...

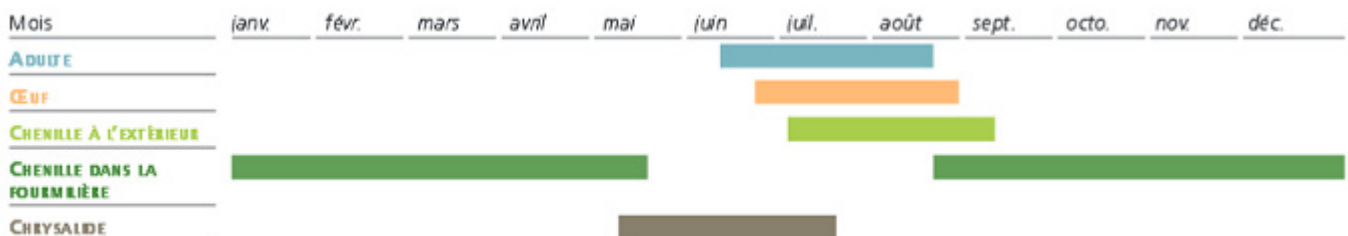


Le papillon adulte dépose ses œufs un à un sur des fleurs de serpolet ou d'origan. La chenille qui sort de l'œuf se nourrit de la plante pendant environ un mois, puis se laisse tomber au sol. Espèce myrmécophile, la chenille de l'azuré produit une goutte de miellat, afin de séduire une espèce de fourmi, qui porte le nom de *Myrmica sabuleti*. Une fois amenée dans sa fourmilière, la chenille va alors se nourrir d'œufs, de nymphes et de larves de fourmi.

La chenille passe l'hiver dans la fourmilière, cessant son activité en même temps que les fourmis pour la reprendre au printemps. Parvenue à maturité, elle se chrysalide dans la fourmilière, puis se métamorphose en papillon, sous terre, avant que ce dernier ne se faufile rapidement vers la surface pour rejoindre l'air libre et assurer la reproduction de l'espèce.

Ce cycle complexe, associant plusieurs espèces, est préjudiciable pour l'Azuré du Serpolet, car il suffit qu'un déséquilibre affecte l'une des espèces du cycle pour que la population du papillon soit impactée voir menacée. L'Azuré du Serpolet est donc une espèce très sensible aux changements environnementaux.

Phénologie de l'Azuré du serpolet



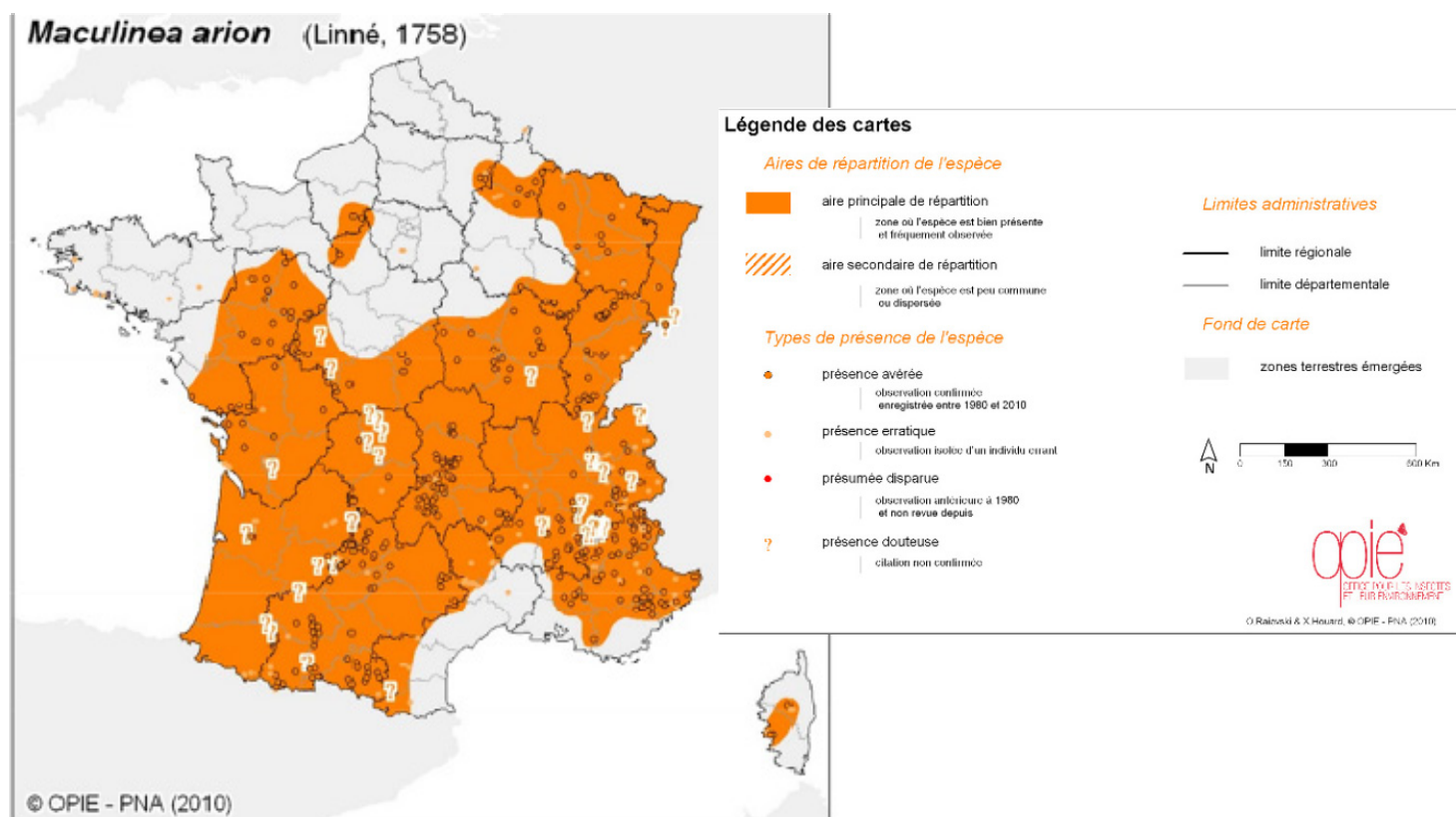
Ecologie

L'Azuré du Serpolet fréquente des milieux relativement ouverts et chauds, à végétation herbacée rase et légèrement embuissonnés. Il occupe donc des pelouses sèches, prairies maigres, friches sèches, bois clairs et lisières jusqu'à 2000 mètres d'altitude. Il est essentiellement lié aux formations rases et riches en thym. Les zones les plus favorables présentent des affleurements rocheux et sont soumises à un pâturage régulier. Les buissons sont nécessaires à l'installation des colonies de fourmis-hôtes ; ils sont utilisés également comme lieu de repos par les papillons adultes.

Menaces et évolution des populations face aux changements des milieux

L'espèce est menacée par la disparition de son habitat. L'abandon du pâturage, suivi de la fermeture des milieux, est une cause majeure de régression de l'Azuré du Serpolet. Il est par ailleurs très sensible à la fragmentation de ses biotopes. L'emploi de biocides, la destruction des fourmilières, ou une fauche trop précoce sont mis en cause dans la disparition de certaines populations.

A ce jour, aucune information n'a pu être trouvée sur un éventuel impact du changement climatique sur l'Azuré du Serpolet.



Carte de répartition nationale de l'Azuré du Serpolet (OPIE, 2010)

Protections réglementaires :

- Europe : inscrite à l'annexe IV de la DHFF et l'annexe II de la convention de Berne.
- France : strictement protégée (arrêté du 23 avril 2007).

Le taxon est considéré :

- « quasi menacé » à l'échelle mondiale
- « en danger » à l'échelle européenne et française
- En régions, il est considéré « en déclin » en Alsace, « non inscrit » en Auvergne, « vulnérable » en Centre, « vulnérable » en Franche-Comté et « vulnérable » en Lorraine.

Les principales menaces qui pèsent sur cette espèce sont :

- l'isolement des populations par fragmentation et destruction de macro-habitats (diminution de la connectivité),
- le manque de connaissances,
- la gestion anthropogène du macro-habitat défavorable à une dynamique optimale de la sous-population et la dégradation de la (ou des) zone(s) de micro-habitats favorables.

Sources : Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des *Maculinea* Poitou-Charentes 2013-2017 – Les papillons menacés en Franche-Comté – Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables : Papillons de l'annexe IV de la Directive 92/43/CEE dite « Directive Habitats »